



La section européenne (SE) : un vrai bénéfice dans la scolarité au lycée professionnel ou au CFA



La richesse d'enseignements culturels, linguistiques et professionnels

La SE permet de suivre une formation d'excellence. On y acquiert une ouverture interculturelle et un renforcement de sa maîtrise des langues étrangères.

En complément des enseignements de la classe de baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'arts (BMA), la SE permet aux élèves et apprentis de bénéficier :

- d'un horaire renforcé en langue vivante étrangère de la section ;
- d'un enseignement dans la langue de la section d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) en enseignement général ou professionnel (privilegier les disciplines

d'enseignement professionnel sans exclure pour autant les disciplines d'enseignement général) ;

- éventuellement, du concours d'assistants étrangers de langue.

La SE s'appuie sur les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger pour organiser des activités qui croisent approche professionnelle et approche culturelle.

Une opportunité pour passer la certification Cambridge CEC en Terminale Baccalauréat Professionnel.

La plus-value d'une mention sur le diplôme du baccalauréat professionnel ou du BMA



Être inscrit en SE offre la possibilité de bénéficier d'une mention SE sur le diplôme du baccalauréat professionnel ou du BMA. Cette mention SE est valorisée dans la poursuite d'études.

Une évaluation au plus près de l'apprenant (élève et apprenti) qui prend en compte les progrès accomplis

Dans tous les cas, même sans mention SE, on peut toujours obtenir son baccalauréat professionnel ou son BMA.

Trois conditions pour obtenir la mention SE

1 Suivre durant le cycle terminal en baccalauréat professionnel ou en BMA les enseignements de discipline non linguistique (DNL).

2 Obtenir au moins 12/20 à l'épreuve obligatoire de langue vivante de la section.

3 Obtenir au moins 10/20 à une évaluation spécifique, comprenant :

- **20 %** une note de scolarité de SE (attribuée conjointement par les professeurs de langue et de DNL, au vu de l'ensemble des résultats de terminale) ;
- **80 %** une note obtenue lors d'un oral organisé en CCF dans l'établissement en fin d'année de terminale, réalisé par un jury composé de deux enseignants (un professeur de la langue vivante, assisté par le professeur de la DNL).